

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2026
Délibération n°2026/048

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19H00, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM. Roland DRAVET, Franck ROCHE, Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Virginie ZDONOWSKI, Anne-Marie ROCHE, MM Cédric PERRETIER, Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC

Étaient absents : Mme Anaïs BRUNET (pouvoir donné à Mme Anne-Marie ROCHE), Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Franck ROCHE), Mme Emmanuelle VIGUIER (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Lionel VIBERT (pouvoir donné à M. Alain EYNARD-VERRAT), M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 28 mai 2026 - Affichage du : 28 mai 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8/ Conseillers représentés : 4

M. Franck ROCHE a été élu secrétaire de séance

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Les collectivités locales perçoivent les produits de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti. Ces impôts sont calculés à partir des valeurs locatives cadastrales, déterminées par les services de l'Etat.

Chaque année se réunit une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), instance consultative qui met en relation l'administration fiscale et les représentants des contribuables de la commune. Le rôle de la CCID est d'émettre des avis sur ces valeurs locatives cadastrales et d'en assurer leur mise à jour régulière. La Commission se réunit une fois par an.

À chaque renouvellement du Conseil municipal, une nouvelle CCID doit être constituée. 24 candidats sont proposés par le Conseil municipal. 12 d'entre eux (6 titulaires et 6 suppléants) sont ensuite choisis par le Directeur Régional des Finances publiques pour siéger à la Commission.

Les commissaires doivent être :

- âgés de plus de 25 ans,
- de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'union européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- inscrits sur les rôles d'imposition de la commune,
- intéressés et/ou compétents en matière d'impôts directs locaux.

Un appel à candidature a été publié sur le site Internet, sur la plateforme ILLIWAP et par affichage sur les supports communaux. Malgré cette information, seules 7 personnes souhaitent participer à cette commission.

La liste des contribuables proposés est jointe en annexe. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

PROPOSE la liste des contribuables jointe en annexe pour choisir les commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 9 JUIN 2026*

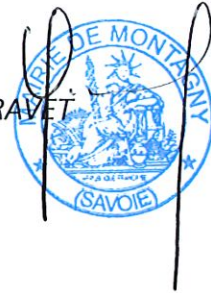
Le Secrétaire de séance,

Franck ROCHE



Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Commune de MONTAGNY

Par délibération n° 2026/048..... en date du 05/06/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1	MME	MAITRE	Caroline	239 rue de la Cascade - LA ROCHE - 73350 MONTAGNY	TF
2	M.	DRAVET	Gérard	305 rue des Potagers - CHEF-LIEU - 73350 MONTAGNY	TF
3	M.	EYNARD-VERRAT	Alain	65 route du Plan - LA ROCHE - 73350 MONTAGNY	TF
4	M.	PESSOZ	Pascal	16 rue Saint Roch - LE PLAN - 73350 MONTAGNY	TF
5	M.	GIRAUD	Miguel	71 rue de la Mine - LE VILLARD - 73350 MONTAGNY	TF
6	M.	MAITRE	Jean-Pierre	140 rue des Lucanes - LE VILLARD - 73350 MONTAGNY	TF
7	MME	DUNAND	Christine	22 rue des Rosiers - LA THUILLE - 73350 MONTAGNY	TF
8					
9					
10					
11					

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.